

# Le sucre biologique en Union européenne

Données 2021

Alors que certains évoquent un retournement de tendance sur plusieurs marchés de produits issus de l'agriculture biologique, l'ARTB a reconduit<sup>1</sup> son analyse portant sur la situation du marché européen du sucre biologique en 2021.

D'un point de vue méthodologique, ce travail a nécessité la collecte d'informations brutes en provenance de diverses sources d'informations parfois divergentes. Un lourd travail de recoupement et de consolidation des données a donc été effectué mais des ajustements *a posteriori* - ne remettant toutefois pas en cause les principales conclusions de l'étude - ne sont pas à exclure.

## Table des matières

<b>1. Une production domestique européenne qui continue de croître .....</b>	<b>2</b>
1.1 Surfaces de betteraves biologiques .....	4
1.2 Rendements et prix .....	6
1.3 Coûts de production .....	7
<b>2. Contexte réglementaire .....</b>	<b>8</b>
2.1 Nouveau règlement et refonte de la règle d'équivalence .....	8
2.2 Impact potentiel de cette nouvelle réglementation .....	9
<b>3. Importations de sucre biologiques en UE-27 : une baisse significative. 10</b>	
<b>4. Conclusion.....</b>	<b>13</b>

<sup>1</sup> <https://www.artb-france.com/nos-analyses/marches-international/487-le-sucre-biologique-en-union-europeenne.html>

## 1. Une production domestique européenne qui continue de croître...

Bien que les **surfaces betteravières biologiques en UE** représentent encore **moins de 1% des surfaces totales betteravières** européennes, le nombre d'hectares cultivés en 2021 est en **augmentation par rapport à 2020**.

La dynamique de **croissance semble toutefois se ralentir**. En cause : l'impact de la **demande** en sucre de betterave biologique qui reste **limitée** même si certains acteurs affichent désormais les mentions « sucre de betterave biologique » plutôt que « sucre biologique » pour leurs ventes sur le segment sucre de bouche (ventes directement à destination du consommateur final).

Si l'émergence d'une demande de la part du consommateur pour des produits locaux<sup>2</sup> est de nature à renforcer le développement - à moyen terme tout du moins - de la production domestique européenne de sucre biologique, la **dynamique** actuelle i.e. de « court-terme » est **visiblement contrainte par la demande** (et non pas par l'offre).

A ce titre, le facteur « **prix** » constitue l'**élément directeur** pour un grand nombre d'acheteurs européens de sucre biologique. Dans la mesure où le sucre biologique de canne est plus compétitif (en matière de prix) que le sucre de betterave - en raison notamment de coûts énergétiques de transformation et d'un coût de la main d'œuvre structurellement moins élevés dans beaucoup de pays tiers canniers - certains acheteurs européens continuent de privilégier un approvisionnement en sucre de canne biologique.

Cette donnée économique pourrait toutefois évoluer avec un **différentiel [prix du sucre biologique de betterave - prix du sucre biologique de canne]** qui **tend à se réduire** en raison notamment de la hausse des coûts du fret maritime et de l'affaiblissement de l'euro par rapport au dollar américain (qui constitue la principale devise pour les [importations de sucre biologique en UE-27](#)).

### **Une consommation de sucre biologique principalement sous forme de produits transformés**

*Une majorité du sucre biologique disponible en Europe est consommé sous forme de produits transformés et non pas sous forme de sucre de bouche. Les opérateurs utilisant historiquement du sucre de canne biologique importé dans leurs produits transformés ont ainsi tendance à conserver cet approvisionnement « historique » - généralement moins onéreux et qui leur évite également d'avoir à ajuster leurs affichages et par conséquent leurs lignes de conditionnement - d'autant que le sucre de canne biologique véhicule une image plus « naturelle » (bien que le sucre corresponde à une même et unique molécule de saccharose dans les deux cas) dans l'inconscient des consommateurs.*

D'un point de vue géographique, aucun changement majeur dans la production domestique de sucre de betterave n'est à signaler par rapport à 2020. On recense toujours **8 pays** (impliquant 9 usines de transformation) **producteurs de betteraves biologiques en Europe** : Allemagne, Autriche, Danemark, France, Italie, Lituanie, Suède et Suisse (Fig.2).

<sup>2</sup> <https://observatoirecetelem.com/app/uploads/sites/2/2020/01/observatoire-cetelem-consommation-2019.pdf>

Il est toutefois intéressant de souligner que la Cosun Beet Company (Pays-Bas) prévoit de transformer les betteraves biologiques qu'elle produit en Allemagne sur son usine d'Anklam à compter de 2023<sup>3</sup>.

Fig.1 : Les pays producteurs de sucre biologique de betteraves en Europe



Source : ARTB (using [datarwrapper](#))

Le plus souvent transformées dans les pays où elles sont produites, certaines usines s'approvisionnent en betteraves biologiques dans des pays limitrophes.

C'est notamment le cas :

- de l'usine suisse de Frauenfeld (Sucre Suisse) qui importe de larges quantités de betteraves biologiques allemandes en provenance des producteurs « Rebio » (Sud de l'Allemagne) ainsi que du bassin de production de la sucrerie d'Anklam<sup>4</sup> (usine appartenant à la Cosun Beet Company),
- de l'usine danoise de Nykøbing (Nordic Sugar – Nordzucker) qui transforme les betteraves biologiques provenant de Suède.

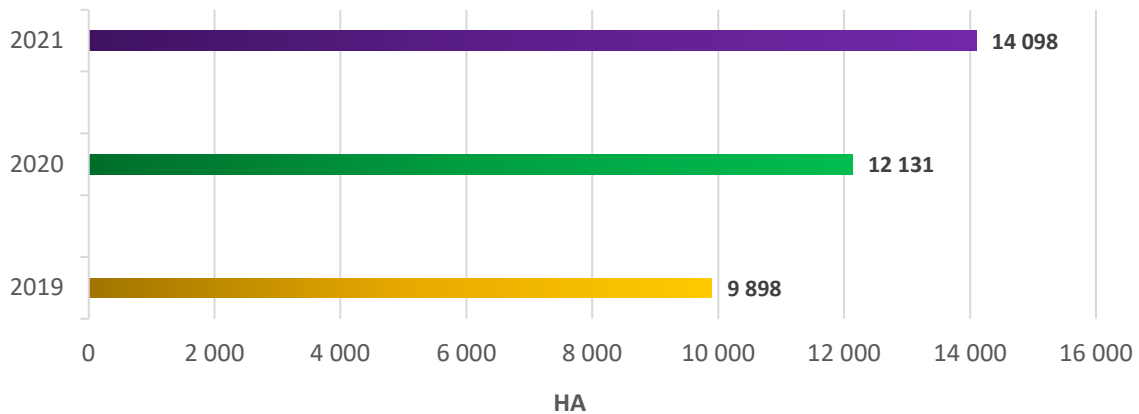
<sup>3</sup> <https://www.cosunbeetcompany.com/products/organic-sugar>

<sup>4</sup> Le volume en provenance de cette zone reste toutefois très marginal.

## 1.1. Surfaces de betteraves biologiques

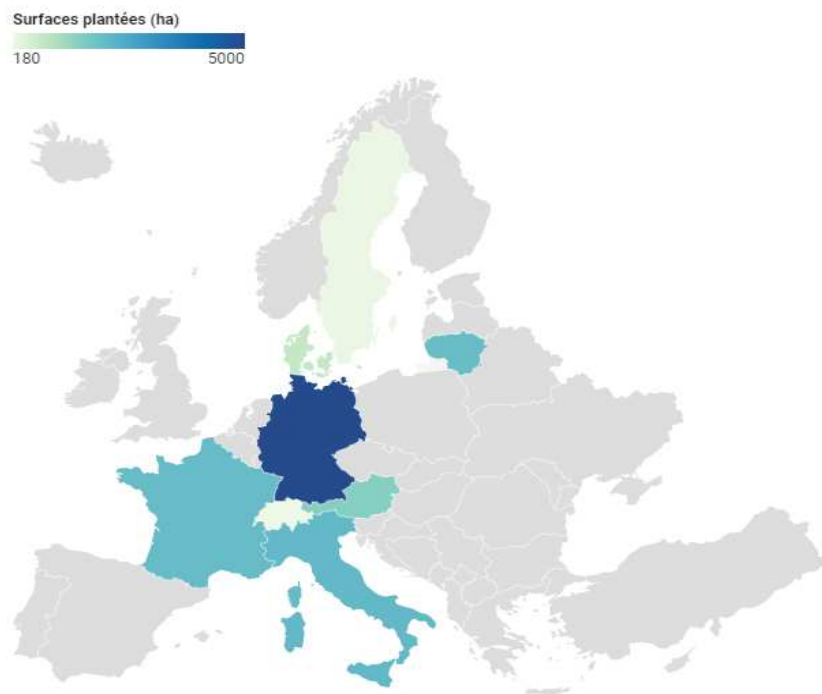
Quantitativement parlant et selon nos estimations, les surfaces betteravières biologiques européennes ont représenté l'équivalent d'un peu plus de 14.000 ha en 2021 soit **une hausse de 14% par rapport à la précédente campagne**<sup>5</sup> (Fig.2).

Fig.2 : Evolution des surfaces biologiques de betterave plantées en Europe



Géographiquement parlant, les surfaces plantées sont essentiellement localisées en **Allemagne**, suivi de **l'Italie**, de la **France** et de la **Lituanie** : ces 4 pays représentant près de **93% du total des surfaces plantées en Europe** (Fig.3).

Fig.3 : Répartition géographique des surfaces biologiques de betterave 2021 plantées en Europe

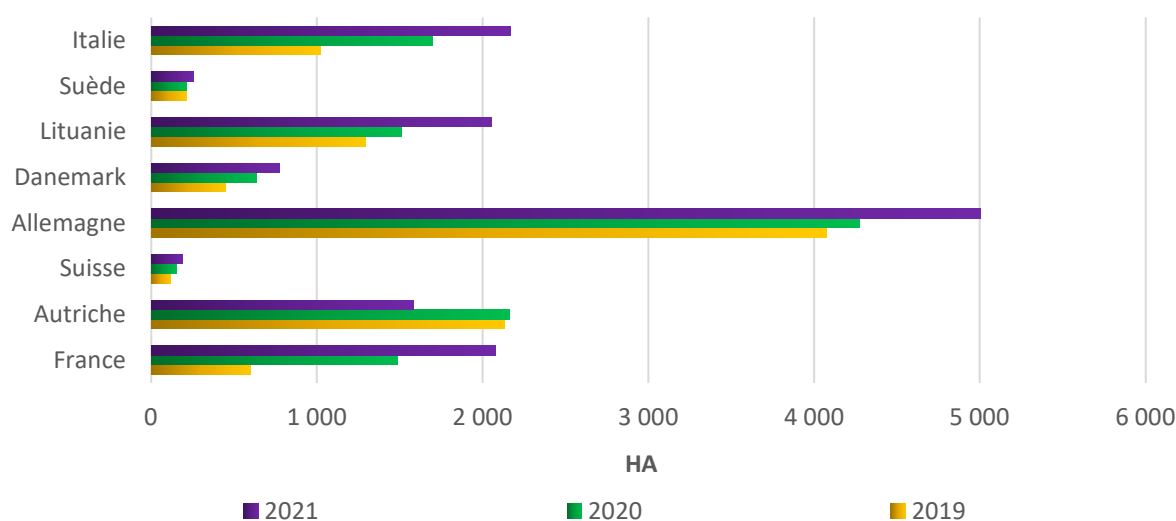


Source : ARTB (using [datarwrapper](#))

<sup>5</sup> En raison d'un changement de sources de données brutes, les surfaces 2020 ont fait l'objet d'un réajustement baissier par rapport aux données du rapport 2020.

C'est également dans ces 4 pays que la dynamique de croissance a été la plus forte au cours de l'année 2021 (Fig.4).

Fig.4 : Evolution par pays des surfaces biologiques de betterave plantées en Europe



Les surfaces récoltées sont toutefois moindres en raison des pertes aux champs qui peuvent parfois être très significatives. A titre indicatif et d'après nos informations, près de 70% des surfaces de betteraves biologiques autrichiennes plantées en 2018/19 ont été perdues, 21% en 2019-20, 58% en 2020/21 et 16% en 2021/22.

D'un point de vue méthodologique, il est donc essentiel – même si cela est parfois difficile - de bien distinguer les données de surfaces « plantées » des données de surfaces « récoltées » : l'impact (notamment sur le niveau calculé des rendements à l'hectare) pouvant être très significatif.

## 1.2. Rendements et prix

Toutes les **informations** présentées dans le tableau ci-dessous doivent être considérées comme **indicatives** et concernent uniquement la **campagne 2021**.

Fig. 5 – Rendements et prix moyens agrégés pour les betteraves biologiques

Pays (Groupe)	Rendement moyen betterave	Rendement moyen sucre	Prix de base « bord champs »*	Éléments de revenus complémentaires*	Campagne de référence
	[t bett. à 16° / ha]	[t sucre / ha]	[EUR / t à 16°]	[EUR / t à 16°]	
France	51	[4.5 – 5.5]	[80 – 86]	[200 – 300] EUR/ha (prime versée si la culture de betterave biologique est renouvelée la campagne suivante) ***	(2020) 2021
Suisse**	35	-	128	Prime de « label » de 30 CHF / t à 16°	2021
Danemark**	45	-	[82 – 89]	Non Déterminé (s'ils existent)	2021
Autriche	54	8.7	[78 – 87]	250 EUR/ha (prime versée si la culture de betterave biologique est renouvelée la campagne suivante)***	(2020) 2021

\* Hors montants des aides PAC à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique, hors indemnités de livraison précoce/tardive, hors transport usine (si applicable) et hors primes indexés sur le prix de vente du sucre bio

\*\* Taux de change EUR/CHF moyen 2021 [Jan-Dec] = 1.0808 | Taux de change EUR/DKK = 7.4350<sup>6</sup>

\*\*\* modalités relatives à 2020 non confirmée pour 2021

En ce qui concerne le sucre biologique, le niveau des **prix CAF import** qui est suivi au moyen de proxys géographiques<sup>7</sup> fait apparaître un **ajustement baissier** par rapport à 2020 - de l'ordre de 100 EUR/t en moyenne et pour les principales origines (Fig. 6).

<sup>6</sup> Source : [www.investing.com](http://www.investing.com)

<sup>7</sup> A titre indicatif, le sucre philippin importé sous nomenclature 17011390 correspond quasi-exclusivement à du sucre Muscovado certifié commerce équitable et biologique.

Cette baisse – a contrario de la hausse des cours constatée au niveau international et sur le marché standard contractuel du sucre européen sur cette même période – corrobore l'idée d'un **marché du sucre biologique européen relativement « autonome »** ayant sa propre dynamique.

**Fig. 6 – Prix indicatifs du sucre biologique de canne importé en UE au cours de la campagne 2020-21**

Type de sucre	Prix minimum	Prix maximum	Principales origines
	EUR/t sucre CAF		
Sucre non centrifugé (Muscovado, Panela,...)	1 250	1 600	Colombie
	1 300	1 500	Costa Rica
	950	1 200	Equateur
ET/OU	1 600	1 800	Pérou
	1 700	2 300	Philippines
Sucres bruns	1 200	1 600	Paraguay
Sucre blond	550	750	Brésil
	750	1 000	Colombie
ET/OU	700	1 100	Paraguay
	500	800	Inde
Sucres raffinés	700	800	Mozambique
	800	1 100	Lao

Source : Eurostat (avec traitement ARTB)

### 1.3. Coûts de production

L'évaluation des coûts de production betterave en culture biologique est extrêmement complexe et elle varie considérablement :

- d'une exploitation à une autre (même si elles sont situées à proximité et sur un même bassin betteravier),
- d'une campagne à l'autre en raison notamment des conditions climatiques et de la pression sanitaire plus ou moins forte de la campagne<sup>8</sup>.

D'un point de vue méthodologique, l'approche consistant à fournir un coût de production « moyen » est dès lors limitante.

<sup>8</sup> A titre d'exemple, les précipitations empêchant le passage des bineuses à une date optimale pour éviter la prolifération des adventices peut engendrer des variations très significatives du coût du désherbage qui constitue le principal poste de dépenses pour la culture de betteraves biologiques.

Toutefois et comme l'explique un planteur de betterave biologique : l'ensemble des modalités de conduite de la culture biologique se ramène essentiellement à un seul et unique facteur d'analyse à savoir le nombre d'heures passées à désherber les parcelles. Plus la conduite de la culture (depuis le choix de la semence jusqu'au suivi de l'émergence des mauvaises herbes dans la parcelle) a été rigoureuse, plus le temps passé à désherber manuellement est limité et plus la rentabilité de la culture est améliorée.

L'analyse détaillée des coûts de production de la betterave biologique ayant été difficile en 2021, les éléments d'évolution de ces coûts ne seront intégrés que dans la prochaine étude portant sur la situation 2022 (et publiée en 2023).

Au niveau français, certains planteurs évoquent des difficultés croissantes à trouver du personnel pour réaliser les travaux de désherbage manuel. A ce titre, deux grands modes de désherbage se dessinent. Un premier modèle utilisant le recours aux travaux manuels de désherbage (sous réserve d'un accès facilité à la main d'œuvre manuelle pour l'exploitation) et un second basé sur le recours aux robots de désherbage (même si ce mode de désherbage concerne encore une minorité de planteurs a priori).

## 2. Contexte réglementaire

Pour rappel et jusqu'au 31 décembre 2021, c'est le [règlement 834/2007](#) qui régissait les règles générales et modalités d'étiquetage de la production biologique au niveau européen<sup>9</sup>.

Depuis le 01 janvier 2022, le [règlement européen 2018/848](#) est entré en vigueur. Devant « assurer des conditions de concurrence loyale et garantir le bon fonctionnement du marché intérieur [européen] des produits biologiques », cette nouvelle réglementation refond notamment les règles d'équivalence qui étaient jusque-là applicables.

### 2.1. Nouveau règlement et refonte de la règle d'équivalence

Pour commencer, il est utile de rappeler que les produits certifiés biologiques qui étaient importés en UE en vertu du règlement 834/2007 - pouvaient bénéficier de la règle dite d'« équivalence ». Concrètement, deux modalités d'équivalence – par pays tiers ou par organisme certificateur - permettaient ainsi de pouvoir apposer le logo « agriculture biologique » européenne sur les produits en provenance de pays tiers.

La nouvelle réglementation remet toutefois en question cette règle - notamment pour les organismes certificateurs présents dans des pays tiers - bien que des périodes de transition rendent les modalités historiques « pré-2022 » encore applicables jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

---

<sup>9</sup> Ce règlement étant complété par plusieurs actes législatifs de la Commission : le [règlement 889/2008](#) relatif à la production biologique, à l'étiquetage et au contrôle des produits biologiques d'une part et le [règlement 1235/2008](#) relatif au régime d'importation de produits biologiques en provenance des pays tiers d'autre part.



### ***Equivalence par pays tiers***

En vertu de l'ancienne réglementation, cette modalité permettait aux pays listés au sein de l'Annexe III du règlement 1235/2008 d'obtenir la reconnaissance de leurs produits comme biologique au sens européen du terme (d'où la possibilité d'apposer le logo AB européen sur ces produits importés). L'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation impose désormais à ces pays d'entériner des accords commerciaux (au sein desquels cette reconnaissance devra être formalisée) avec l'Union Européenne d'ici le 31 décembre 2026 faute de quoi, leurs produits ne seront plus considérés comme biologiques à leur arrivée sur le territoire européen (UE-27).

### ***Equivalence par organisme certificateur***

En vertu de l'ancienne réglementation, cette modalité permettait aux organismes certificateurs listés au sein de l'Annexe IV du règlement 1235/2008 d'être reconnus comme compétents pour certifier biologique (toujours au sens européen du terme) des produits importés en Union Européenne. L'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation impose toutefois une « mise en conformité » des règles applicables aux produits importés c'est-à-dire le respect des mêmes règles que celles applicables aux pays de l'Union Européenne à compter du 31 décembre 2024 faute de quoi, les produits certifiés par ces organismes ne seront plus considérés comme biologiques (au sens européen du terme).

## **2.2. Impact potentiel de cette nouvelle réglementation**

Si l'on peut considérer que la règle d'équivalence par pays tiers ne devrait pas être mis à mal par cette nouvelle réglementation, l'impact sur la règle d'équivalence par organisme certificateur pourrait ne pas être négligeable. De notre point de vue, les effets de ce changement seront toutefois peu significatifs avant l'arrivée à échéance de la période transitoire c'est-à-dire lors de la campagne sucrière 2024/25 ou 2025/26.

Dans cette perspective, il est possible que le marché européen du sucre biologique qui constitue jusqu'à présent un marché d'importation (cf. point 1 et 2) devienne très progressivement un marché au sein duquel la production domestique jouera un rôle grandissant.

L'évaluation de ce possible basculement reste toutefois impossible à quantifier à ce stade. Autre conséquence possible de cette modification réglementaire : un renchérissement des coûts pour la production de sucre biologique dans les pays tiers (les règles européennes étant généralement plus strictes que les règles en vigueur dans les pays tiers, une mise en conformité pour ces pays tiers devraient générer des coûts supplémentaires), ce qui pourrait dès lors « soutenir » les prix sur le marché européen tout en :

- favorisant le développement progressif de la production domestique européenne de sucre biologique et/ou en,
- réduisant l'offre européenne pour un produit qui constitue une « commodité » et dont le prix de revient serait trop élevé.

### 3. Importations de sucre biologique en UE-27 : une baisse significative

Avec **163 000 tonnes en 2021**<sup>10</sup>, les importations de sucre biologique en Union Européenne (UE-27)<sup>11</sup> ont **diminué** pour la seconde année consécutive (Fig.7). **Par rapport à 2019**, les importations européennes de sucre biologique (quasi-exclusivement de sucre de canne) ont chuté de près de **23%**.

Si les raisons qui expliquent cette diminution significative du niveau des importations sont multiples et ont sans doute été impactées par la crise Covid, le prix reste un élément central de cette dynamique.

A ce titre, la hausse des coûts du fret maritime et l'affaiblissement de l'euro vis-à-vis du dollar américain (principale devise utilisée pour les importations de sucre biologique en Union Européenne) ont mécaniquement renchéri le coût des importations. En conséquence, l'attractivité économique pour les importateurs de sucre biologique de canne sur le marché européen a diminué.

Cette évolution traduit par ailleurs l'existence d'une forte élasticité prix de la demande européenne en sucre biologique avec une gamme de sucres qui a, visiblement, du mal à se développer dans le contexte économique de 2021.

Autrement dit et au regard de la dynamique des importations constatée lors des deux dernières années, il semble que le sucre biologique de canne importé en Union Européenne soit devenu une « commodité » et n'a, en ce sens, pas réussi à conserver son statut de « produit de niche à forte valeur ajoutée » comme cela avait été initialement anticipé.

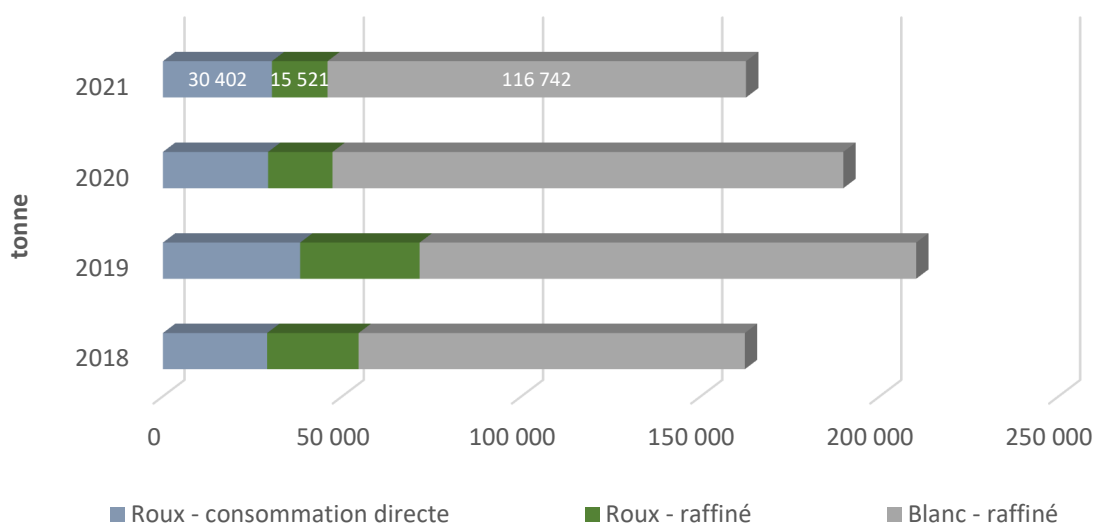
Dans le même temps, l'utilisation du sucre biologique à des fins d'incorporation dans des produits transformés constitue un autre facteur explicatif. En effet, certains utilisateurs doivent parfois faire face à des problèmes d'approvisionnement en lien avec d'autres produits biologiques qui sont à incorporer avec le sucre (par exemple les fruits et le lait pour la production de yaourt biologiques aux fruits). Il en résulte alors une **limitation « indirecte » des volumes** de sucre compte tenu de l'existence possible de **« goulots d'étranglement » sur d'autres produits biologiques**.

---

<sup>10</sup> Source : EC (2022), Organic farming in the EU, Continuing on the path of growth, July 2022, European Commission, DG Agriculture and Rural Development, Brussels.

<sup>11</sup> D'un point de vue méthodologique, il est utile de signaler que les importations de sucre biologique en provenance du Royaume-Uni sont, depuis 2021, comptabilisées dans les chiffres d'importations UE-27. L'impact « statistique » a toutefois été minimal en 2021 : le volume des importations anglaises à destination de l'UE ayant été quasi-nul (15 t).

**Fig. 7 : Volume des importations européennes de sucre biologique**

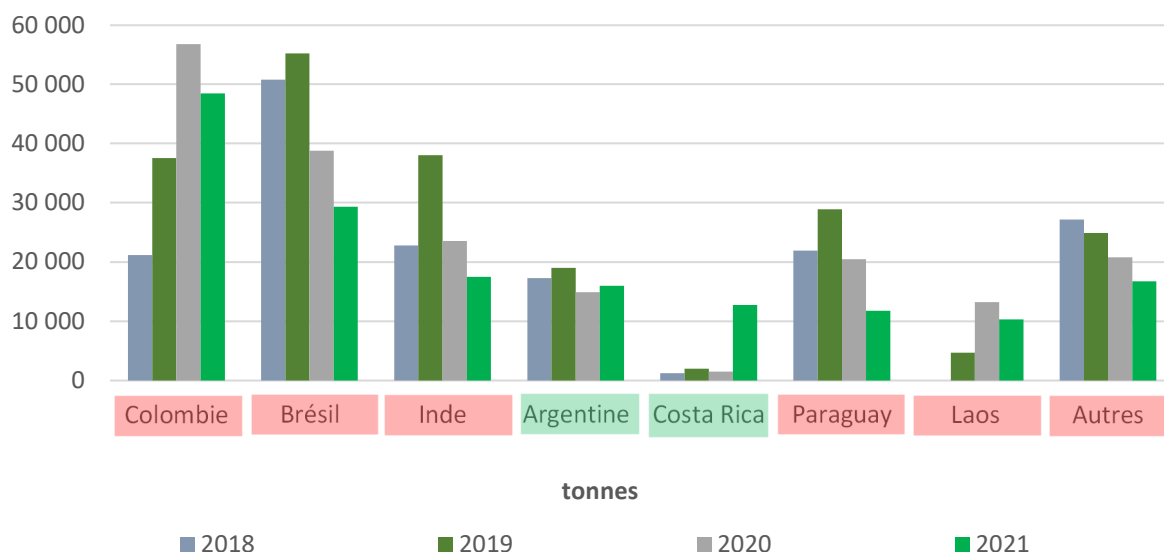


D'un point de vue géographique et contrairement à 2020, les volumes d'exportation de sucre biologique en provenance des principaux pays tiers et à destination de l'UE ont tous diminué (Fig.8) à l'exception du Costa Rica et de l'Argentine (Fig.9).

**Fig. 8 : Principaux pays exportateurs de sucre biologique à destination de l'UE-27 : évolution quantitative**

PAYS	2020 [t]	2021 [t]	Variations [%]	Variations [t]
<b>Colombie</b>	56 762	48 456	↓ 14.6	↓ 8 306
<b>Brésil</b>	38 750	29 318	↓ 24.3	↓ 9 432
<b>Inde</b>	23 532	17 479	↓ 25.7	↓ 6 053
<b>Argentine</b>	14 872	16 000	↑ 7.3	↑ 1 084
<b>Costa Rica</b>	1 489	12 708	↑ 753.4	↑ 11 219
<b>Paraguay</b>	20 451	11 774	↓ 42.4	↓ 8 677
<b>Laos</b>	13 199	10 280	↓ 22.1	↓ 2 919
<b>Autres</b>	20 775	16 722	↓ 19.5	↓ 4 053
<b>TOTAL</b>	<b>189 832</b>	<b>162 694</b>	<b>↓ 16.3</b>	<b>↓ 31 088</b>

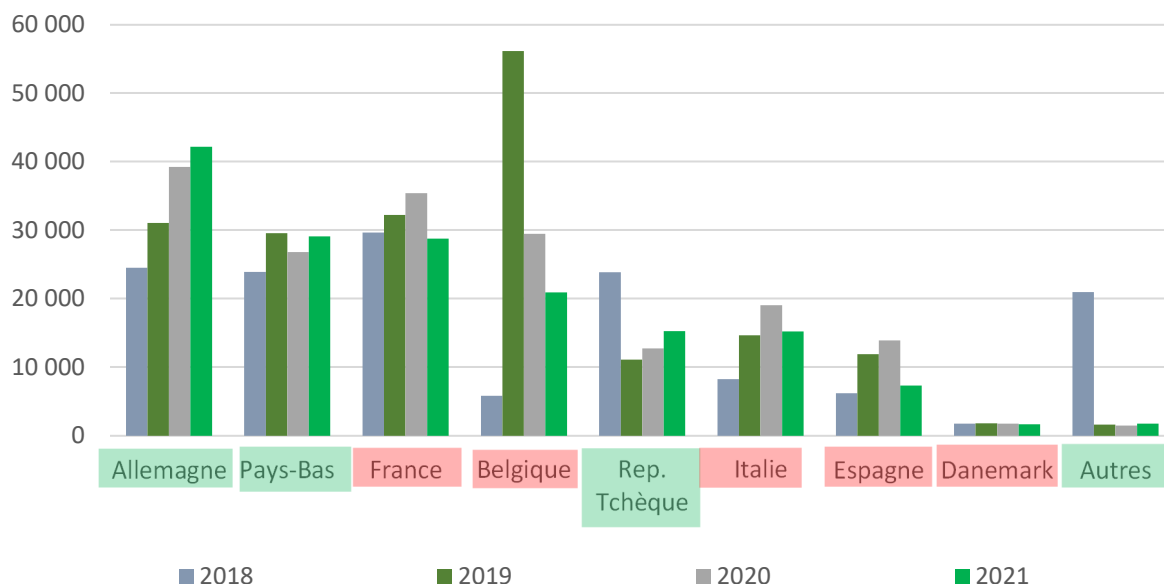
**Fig. 9 : Principaux pays exportateurs de sucre biologique à destination de l'UE-27 : évolution graphique**



Du côté des Etats Membres importateurs (Fig.10), la situation est plus contrastée avec des évolutions diverses et notamment une :

- baisse significative des volumes importés par la Belgique (-8 567 t), la France (- 6 634 t) et l'Espagne (- 6 580 t),
- hausse mesurée des volumes à destination de l'Allemagne (+ 2 984 t), de la République Tchèque (+ 2 535 t) et des Pays-Bas<sup>12</sup> (+ 2 305 t).

**Fig. 10 : Principaux pays importateurs européens (UE-27) de sucre biologique (tonnes)**



<sup>12</sup> Pour rappel, la Belgique et les Pays-Bas constituent des « plaques tournantes » pour les importations de sucre en UE. La hausse ou la baisse des importations de sucre biologique constatée dans ces deux Etats Membres résultent donc parfois de facteurs externes à la dynamique des ventes de sucre / produits transformés constatées dans ces deux pays.

## 4. Conclusions

Suite à la forte diminution du niveau des importations de sucre de canne et compte tenu de la relative stabilité de la production domestique de sucre de betterave, la taille du marché européen du sucre biologique s'est réduite en 2021. Selon nos estimations, ce marché a représenté près de 250 000 t lors de la campagne 2021/22 soit une baisse de 9% par rapport à 2020/21.

Cette campagne illustre par ailleurs l'impact significatif du tarissement de la demande qui reste principalement impacté par une forte élasticité prix.

L'évolution de ce marché démontre en outre que ce marché – historiquement considéré comme un marché de niche – est devenu un véritable marché de commodité.

S'il est probable que le ralentissement observé depuis 2020 se poursuive à court terme, la nouvelle donne réglementaire et la volonté affichée par certains consommateurs de privilégier des produits « locaux » pourrait être de nature à soutenir la production domestique de sucre biologique de betterave à moyen terme. Il est toutefois important de rappeler que le désherbage manuel – et par conséquent la main d'œuvre manuelle – reste un facteur limitant qui impacte très fortement la rentabilité de cette culture. D'autant que la betterave biologique est confrontée au risque « zéro rendement – zéro revenu ».

Au regard des nombreux incidents climatiques et sanitaires qui ont émaillé les dernières campagnes betteravières et malgré des niveaux de prix a priori rémunérateurs, le potentiel de progression de l'approvisionnement domestique du marché européen dans les années à venir – au même titre que le niveau des importations de sucre biologique de canne – pourrait rester limité.